



Décision n°MPC_SUBV_23_003 du Maire.

Objet de la demande de subvention : Fourniture et mise en service d'un solution RFID pour la médiathèque.

Vu l'article L. 2122-22-26° du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délégation du Conseil municipal accordée au maire par délibération n°02/28 du 9 juin 2020,

Vu le projet de demande de subvention : Fourniture et mise en service d'un solution RFID pour la médiathèque.

Considérant la demande de subvention concernant : Fourniture et mise en service d'un solution RFID pour la médiathèque.

Le Maire de Pacé

DECIDE

de solliciter la subvention : Fourniture et mise en service d'un solution RFID pour la médiathèque,

auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.), dans le cadre de la Dotation Générale de Décentralisation – Concours particulier pour les bibliothèques municipales, intercommunales et départementales – Opérations informatiques et numériques pour un montant de :

Base subventionnable HT	Taux de subvention	Montant de la subvention
30 070,00 €	40%	12 028,00 €

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera à adresser à :

- Monsieur le Préfet de Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine.

Fait à Pacé, le 8 août 2023

Le Maire,

Hervé DEPOUEZ

